



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Du Conseil Communautaire**  
**De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle**

Séance du 22 juin 2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 15 juin 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Gilbert MATELOT a été nommé secrétaire de séance.

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	55
PRESENTS	33
VOTANTS	45

**CONVOCAATION**

Datee	du 15/06/23
Affichée	Du 15/06/23

**OBJET**

**Budget Général : complément  
de subvention au CIAS pour  
l'aide alimentaire -  
décision modificative n° 1**

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Pierre GOUEDARD, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Nicole MOUGEL, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

**Pouvoirs :** Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX  
Philippe THOURET a donné pouvoir à François CARBONELL  
Christian BARBIER a donné pouvoir à François BRIZARD  
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER  
Delphine PRIEUR a donné pouvoir à Didier PITOU  
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Eric ZO  
Christine LEBRETON a donné pouvoir à André LAMONTAGNE

**Représentés :** Philippe CROTEAU représenté par Pierre GOUEDARD  
Franck GAULTIER représenté par Nicole MOUGEL

**Absents excusés :** Pascal SUARD  
Maité GRANDCLÈRE  
Nadège TROUILLET  
Christophe POTTIER  
Virginie VIOLET

**Absents :** Isabelle CLOUCHÉ  
Philippe RONDEL  
Hubert GORET  
Elisabeth JOSSET  
Hervé HAREL

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20230622-2023-06-22-143-BF  
Date de télétransmission : 28/06/2023  
Date de réception préfecture : 28/06/2023

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances expose aux membres du Conseil que le CIAS fait face à une augmentation des coûts de l'aide alimentaire, en raison de l'inflation et d'une augmentation du nombre de bénéficiaires.

Entre janvier et mars 2023, le service d'aide alimentaire a soutenu 148 foyers, ce qui représente 373 personnes (dont 193 adultes + 180 enfants), soit une augmentation de 78 % sur le 1<sup>er</sup> trimestre par rapport à la même période l'année précédente. En nombre de repas cela représente 1 617 repas supplémentaires sur 3 mois par rapport à 2022. 60 % des bénéficiaires vivent sur L'Aigle et 40 % sur les autres communes de la CdC.

En parallèle, les ramasses hebdomadaires (dons du centre E. LECLERC de L'Aigle des produits courts en date) ont fortement diminué (- 2,3 T sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 en comparaison à 2022). Ceci est justifié par les nombreuses démarches pour lutter contre le gaspillage alimentaire des grandes surfaces.

De même, le CIAS subit l'augmentation du tarif de la Banque Alimentaire sur les denrées qu'il va chercher, d'autant que les trajets jusqu'à Alençon génèrent des frais de carburants de plus en plus importants (2 ramasses/mois en 2023)

Il est à préciser que l'association des Restos du Cœur ferme d'avril à novembre, ce qui engendre une augmentation récurrente des bénéficiaires sur cette période.

Dans ces conditions, il est proposé aux membres du Conseil, d'augmenter la subvention d'équilibre versée au CIAS de 9 000 € pour l'année 2023 comme cela avait été convenu lors du dernier Conseil Communautaire et de modifier les crédits prévus au budget par la voie d'une décision modificative.

Le montant de la subvention d'équilibre 2023 passerait ainsi de 1 251 026 € à 1 260 026 €

Il est proposé de prélever sur une enveloppe de dépenses imprévues de 50 000 € inscrite au chapitre 011 et d'ajuster les crédits budgétaires comme suit :

Budget général DM 1		Augmentation subvention équilibre CIAS		
Fonctionnement	Chapitre	Article	Intitulé / objet	Proposition
Dépenses	65	657362	Subvention d'équilibre CIAS	9 000 €
	011	6238	Divers - Dépenses imprévues	-9 000 €
			<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>0 €</b>
			<b>Equilibre de la section</b>	<b>0 €</b>

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif
- Vu la délibération n° 2023-04-06-067 du Conseil Communautaire en date du 06 avril 2023 portant approbation du budget primitif 2023,
- Considérant les besoins exprimés pour financer le fonctionnement de l'aide alimentaire

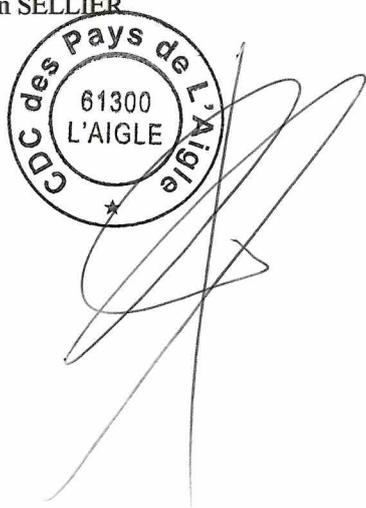
**Le Conseil, après en avoir délibéré:**

- **APPROUVE** une augmentation de 9 000 € de la subvention d'équilibre versée au CIAS pour l'année 2023
- **VOTE** la décision modificative n° 1 du budget général associée, comme présentée ci-dessus

**VOTE : UNANIMITÉ**

Acte reçu en Préfecture le **28 JUIN 2023**  
Publié en ligne le  
Certifié exécutoire **28 JUIN 2023**

Le Président,  
Jean SELLIER



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme.